

Note 2004 / 6

Réunion des Sous-groupes du Comité permanent sur la COP9 et les finances

Le Secrétariat de la Convention relative aux zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments et a l'honneur de se référer à ce qui suit:

Comme les Parties contractantes le savent certainement, le Comité permanent, à sa 30^e réunion, a décidé que les Sous-groupes pourront être convoqués au début de 2005 pour évaluer les progrès et préparer les décisions pour la Réunion SC31. En particulier, le Comité permanent charge le Sous-groupe des finances de choisir les propositions de projets pour le cycle 2004 du Fonds de petites subventions d'après les commentaires des membres du Comité permanent, après que le Secrétariat leur aura distribué les documents de proposition (décision SC30-20).

Ayant consulté la Présidente du Comité permanent, et les Présidents des Sous-groupes sur la COP9 et les finances, le Secrétariat a le plaisir d'informer les Parties contractantes que les Sous-groupes se réuniront à Gland, Suisse, du 7 au 10 mars 2005. Un projet d'ordre du jour et programme provisoire sont joints à la présente Note. Les sous-groupes se réuniront chacun de leur côté, et aussi ensemble, pendant ces quatre jours, ce qui favorisera une collaboration étroite sur des sujets apparentés.

Puisqu'il a été décidé que les réunions des deux Sous-groupes seront ouvertes aux observateurs, exception faite si le Président en décide autrement, toutes les Parties contractantes peuvent participer à ce titre, à leurs frais.

Le Secrétariat Ramsar serait reconnaissant aux Parties contractantes observatrices d'indiquer, **avant le 20 janvier 2005**, s'ils souhaitent participer à ce titre. Les documents de travail pourront être consultés sur le site Internet de Ramsar au début de février 2005. Aucune copie papier ne sera envoyée.

Il est à noter que, par manque de moyens financiers, les documents de travail pour ces réunions sont publiés en anglais seulement, à l'exception des projets d'ordre du jour, et que les débats seront menés en anglais.

Des restrictions budgétaires empêchent également le Secrétariat d'apporter une aide financière aux pays non membres des sous-groupes qui souhaiteraient être présents.

Les Parties contractantes qui ne peuvent assister à ces réunions en tant qu'observateurs sont invitées à prendre note de l'ordre du jour ci-joint et, le cas échéant, à faire part de leur avis sur les questions qui seront discutées à un représentant de leur région ou directement au Secrétariat Ramsar.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides saisit cette occasion pour renouveler l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, le 22 décembre 2004

Annexe : Ordre du jour et programme provisoire